RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00001
Numéro SIREN : 309 022 192
Nom ou dénomination : A.B.M.

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 6672

A.B.M.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 108 000 euros
Siège social : 3 rue du Breillou ZI Sud Est
35135 CHANTEPIE
309 022 192 RCS RENNES

Décisions de l'associe unique du 22 Janvier 2021

la société ABM DEVELOPPEMENT demeurant au 3 rue du Breillou, 35135 CHANTEPIE, propriétaire de la totalité des 1 500 actions de 72 euros chacune, composant le capital social de la Société A.B.M.

Associée unique de ladite Société,

Après avoir rappelé :

- Que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020 font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISISON

L'associé unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique décide en conséquence que la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publications et autres requises par la loi, en suite de l'adoption des décisions qui précèdent.

***

L'Associée unique
La Société ABM DEVELOPPEMENT
Monsieur Laurent GAUBERT